# UN GRAVE COMPLOT AU JAPON

### De nombreuses arrestations ont été opérées

On mande de Tokio à l'agence Reuter que les domiciles des parlementaires et autres personnalités de marque sont, depuis lundi soir, gardés par des détachements de police fortement armés.

Selon certains bruits, c'est à la suite de la découverte d'un grave complot que cette mesure a été prise.

La police a procédé à plusieurs arrestations.

Les mesures énergiques prises par la police de Tokio ont eu pour origine la découverte de tracts mis en circulation dans tout le pays par le groupe nationaliste, qui est affilié à la fameuse société du « Dragon Noir ».

Ces tracts donnaient pour instructions aux membres du groupe de se réunir au sanctuaire de Meiji. C'est dans ce lieu que la police surprit une vingtaine de jeunes gens appartenant à l'Association, qui participa à l'assassinat de M. Unukai et, selon certains bruits, cette association avait décidé l'assassinat du premier ministre et du ministre de la guerre actuels.

## M. COMPÈRE-MOREL N'ASSISTERA PAS AU PROCHAIN CONGRÈS SOCIALISTE

M. Compère-Morel, directeur administrateur du « Populaire », député socialiste, vient d'adresser à M. Paul Faure, secrétaire général du Parti socialiste, et à M. Léon Blum, directeur politique du « Populaire », une lettre dans laquelle il informe ces derniers de son intention de ne pas assister au congrès national du Parti qui se tiendra à Paris les 14, 15, 16 et 17 juillet, ne voulant pas, dit-il, par sa présence empêcher les délégués de se prononcer en toute indépendance sur la proposition relative à la direction du journal.

Il ajoute qu'il ne démissionnera pas et qu'il ne s'en ira que si le Parti le destitue.

## UNE PROTESTATION DU COMITÉ NATIONAL DE LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS

On nous communique :

« Le comité national de la Fédération du personnel des services publics (départements, villes et communes), réuni au siège de la Confédération générale du travail, après avoir approuvé les rapports moral et financier présentés par les secrétaires fédéraux, a élevé une protestation contre la réponse des Pouvoirs publics aux revendications élaborées par le congrès national de Grenoble.

» Il a également protesté contre la circulaire du ministère de l'Intérieur, invitant les collectivités locales et départementales à diminuer les traitements de leur personnel, attribués généralement au petit bonheur, en dehors de toute règle administrative.

» Le comité national a décidé la convocation des Congrès et Conseils régionaux au cours desquels les moyens susceptibles d'influencer les Pouvoirs publics seraient examinés.

» C'est à l'unanimité que le comité national s'est prononcé pour la concentration syndicale et a décidé également d'appuyer de tous ses efforts la campagne de la C. G. T. en faveur de la semaine de 40 heures ».

## LES QUESTIONS MONÉTAIRES A LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Le comité de rédaction de la Commission monétaire s'est mis d'accord sur un projet d'ordre du jour des questions de son ressort qui a été soumis au bureau, lequel l'a adopté sans discussion.

Ce projet établit l'ordre d'importance des problèmes monétaires dont l'étude est possible dans les circonstances présentes.

Ces problèmes, sont en premier lieu, l'endettement, en second lieu l'argent et en troisième lieu la politique des banques centrales. Les événements se déroulent donc suivant l'orientation prise lundi et, si aucune difficulté ne surgit, on escompte toujours la fin de la première session de la conférence pour le samedi 22, ou, s'il est nécessaire, le mardi 25.

Il convient d'ailleurs de noter que dans les milieux anglo-saxons, on persiste à réserver la possibilité d'événements imprévus qui pourraient survenir outre-Atlantique.

## L'ESCADRE BALBO AJOURNE ENCORE SON DÉPART

Lundi soir, à 21 heures, après le dîner, le général Balbo a réuni les équipages de son escadre aérienne pour le rapport habituel. Il a prévenu les membres de l'expédition que, vu l'amélioration des conditions atmosphériques le long de la route de la quatrième étape, ils devraient se rendre à la base à minuit et que le départ aurait lieu sans doute à 2 heures.

Le général fit ensuite appel au sang-froid de ses équipages et conclut ainsi : « Je ne tolérerai aucune imprudence et aucune initiative personnelle ».

Les officiers, sans mot dire, écoutèrent les paroles du général Balbo, puis exécutèrent leurs préparatifs.

Or, un télégramme de Reyjawick annonce que l'escadre italienne a dû retarder une fois de plus son départ. Ce nouvel ajournement serait dû, croit-on, à des troubles causés dans le fonctionnement des moteurs par le combustible employé. Toutefois, on prévoit que le départ pourrait avoir lieu aujourd'hui.

# HITLER EN LUTTE avec le « capitalisme »

### De violentes déclarations de ses principaux lieutenants ont été faites ces jours-ci

Après avoir courbé sous son joug catholiques, protestants et marxistes, voici que Hitler s'applique à l'embrigadement sous la discipline naziste des formations indépendantes qu'il a dissoutes ou de celles dont il s'est servi. Von Papen a négocié un concordat avec le Vatican, une église protestante du Reich sera constituée et le socialisme, hier honni, est maintenant moins sévèrement jugé. Par contre, les chefs à la solde de Hitler s'élèvent violemment contre les patrons et les industriels ; il n'est douteux qu'ils obéissent en cela à un mot d'ordre.

« La lutte d'Hitler contre le marxisme n'était nullement dirigée contre le socialisme », a affirmé, aux Sports-Palats, M. Kohler, rapporteur des questions sociales à la Fédération nationale-socialiste ouvrière. « Le capitalisme s'arroge le droit exclusif de pouvoir donner du travail à des conditions qu'il fixe lui-même. Cette domination est immorale, il faut la briser. Pour y parvenir, il ne suffit pas de texte de lois : il faut que toute la nation refuse d'adhérer à ce régime ».

Le député hitlérien Borger, curateur gouvernemental du travail du Reich, s'est livré ensuite à de violentes attaques contre les Juifs.

### Une charge à fond de train contre les patrons

« Des gens qui ont des revenus fantastiques viennent me trouver pour me prier de baisser les salaires des ouvriers ».

C'est en ces termes que M. Bruckner, président supérieur de Haute-Silésie, et chef de district national-socialiste, a attaqué violemment lundi, au cours de plusieurs réunions nationales-socialistes, en Haute-Silésie, les patrons et les industriels représentants du capitalisme international.

« Ce sont eux, a-t-il poursuivi, qui ont préparé le terrain au marxisme. La vie de ces gens est une perpétuelle provocation. Je renoncerai plutôt aux fonctions de président supérieur qu'à la lutte contre le capitalisme international ».

A Beuthen, M. Bruckner a déclaré :

« Les grands patrons de Haute-Silésie manquent d'esprit de sacrifice. Les nationaux-socialistes poursuivront la lutte jusqu'à ce qu'on réalise intégralement les vingt-cinq articles du programme du parti ».

Ces paroles, rapprochées de celles que prononça, il y a huit jours le chancelier Hitler, sur la nécessité d'une évolution tranquille et sur la valeur de l'expérience en économie, ont provoqué de vifs commentaires dans des milieux politiques et économiques allemands.

### La Révolution est close a déclaré Hitler

La clôture de la révolution allemande vient d'être prononcée. Les journaux allemands d'hier après-midi publiaient en gros caractères, d'après des instructions formelles et des circulaires du ministre de l'intérieur d'empire, M. Frick, un avis disant notamment :

« Dans ses derniers discours aux chefs des troupes d'assaut et aux Statthalter, le chancelier a annoncé clairement la clôture de la révolution allemande. Il n'y a plus de parti. Le mouvement national-socialiste est devenu le seul pilier de l'Etat, mais la puissance de l'Etat est exercée par le gouvernement d'empire ».

» Il y a des nationaux-socialistes sûrs dans tous les postes importants. Ainsi la révolution allemande victorieuse entre dans la phase de l'évolution. C'est compromettre cette évolution légale et constructive que de parler de continuer la révolution ou même d'en faire une seconde. De tels propos constituent une révolte contre le Fuhrer, un sabotage de la révolution nationale et ils troublent l'économie allemande que le gouvernement est déjà en train de reconstruire avec succès

» Tout essai de sabotage de la révolution allemande, en particulier les interventions arbitraires dans l'économie, seront punies sévèrement ».

## A L'UNION DES VICTIMES DE GUERRE ET A. C., TITULAIRES ET AUXILIAIRES DANS LES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT

A la suite d'une réunion tenue à Lille, un ordre du jour, dont voici l'essentiel, a été voté par ce groupement :

« La section du Nord de l'Union des victimes de guerre et anciens combattants, titulaires et auxiliaires de l'Etat, réunis en assemblée générale sous la présidence de M. Lesur, au siège, Cabaret Flamand, place Rihour, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Demande le retrait immédiat des ordres de licenciement prononcés contre leurs 48 camarades victimes de guerre et anciens combattants, alors que plus de 100 postes de la même administration sont encore occupés par des non-combattants ou victimes de guerre, certains même par des agents déjà licenciés et repêchés par le canal de l'emprunt départemental ;

» Rappelle les engagements pris à l'égard de ces 48 camarades par leurs chefs respectifs, qui, de tout temps se sont opposés à leur départ, et par le Parlement (loi Margaine-Scapini en souffrance au Sénat).

« Compte que cet appel sera entendu avant qu'il ne soit trop tard ».

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE MASSON
Consultez le Docteur LOUIS
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

# L'AFFAIRE DE L'OFFICE DES PUPILLES DE LA NATION DU NORD

### Buchelet, ex-secrétaire général de l'organisme, va bientôt comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Lille

Par une source officielle, qu'on nous a prié de taire pour l'instant, nous sommes en mesure d'annoncer que Alcide *Buchelet*, accusé de détournement au préjudice des pupilles de la Nation du Nord, ancien secrétaire général de l'Office, actuellement détenu à la prison de *Loos*, comparaîtra prochainement devant le Tribunal Correctionnel de Lille. On a, en effet, renoncé à le faire passer devant les assises du Nord.

D'autre part, Buchelet a comparu lundi matin devant la chambre du Tribunal Correctionnel. Me Henri Torrès et Bouin, ses avocats, avaient demandé une fois de plus sa mise en liberté provisoire. Cette ultime requête a échoué comme les précédentes.

Considérablement vieilli, la physionomie lasse, Buchelet a repris le chemin de la prison de Loos en voiture cellulaire.

## UN ANCIEN PROFESSEUR DE LILLE ET UN FINANCIER GREC DÉCLARÉS EN FAILLITE

La 3e Chambre de la Cour de Paris, présidée par M. Parisot, a prononcé, confirmant ainsi un jugement du Tribunal de Commerce, la faillite de la Compagnie Franco-Marocaine pour la navigation et le Commerce et celle de son administrateur-délégué, Léon Poller, ancien professeur à la Faculté de Droit de Lille.

Le financier grec Mavromati, ayant été reconnu par la Cour, associé de fait avec Léon Poller, a été, lui aussi, déclaré en faillite.

Lon Poller sera prochainement jugé pour escroquerie au préjudice du Trésor.

## UN VALENCIENNOIS LAURÉAT du CONCOURS GÉNÉRAL

*Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Lebrun a présidé, à la Sorbonne, à la distribution des prix aux lauréats du Concours général. On remarque à droite de notre photo, M. CHOQUET, du Lycée de Valenciennes, premier prix de mathématiques.*

## ECHOS et CARNET

**CALENDRIER.** — Mercredi 12 juillet 1933. — Soleil : lever, 4 h. 1 ; coucher, 19 h. 51. — Lune : lever, 23 h. 18 ; coucher, 10 h. 7. — Aujourd'hui : saint Gualbert. — Demain : saint Eugène.

**MÉTÉOROLOGIE.** — Station de Lille. — Observations faites le 11 juillet 1933, à 18 h. : baromètre : 759 mm. 7 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 0 ; thermomètre : fronde 17°1 ; minima, 14°0 ; maxima, 20°0 ; état hygrométrique : 82 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 9 mm. 4 ; direction du vent : sud-ouest ; force : assez fort ; direction des nuages : sud-ouest ; état du ciel : couvert ; temps probable pour mercredi : doux, quelques pluies.

**PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL.** — Région Nord. — Ciel 3/4 couvert avec éclaircies passagères, devenant par intervalles, couvert avec chutes de pluies intermittentes ; Vent du secteur Sud Ouest, modéré ou assez fort ; Maximum de température en baisse légère sur celui de la veille.

**DISTINCTION.** — On annonce que M. le docteur Edmoud Parmentier, de Roubaix qui, depuis plusieurs années, séjourne en été, à Mondorf-les-Bains, vient d'être décoré par la grande duchesse, Charlotte de Luxembourg, de la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Agé de 72 ans, exerçant depuis 45 ans, M. Parmentier est médaillé de l'assistance publique et Chevalier de la Couronne de Belgique.

# LE MEURTRE DE LA RUE DES ROBLEDS A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### Qui a chargé l'arme ?

Enfin, la veuve Pezin, née Henriette Van Cleef, âgée de 38 ans, tenancière du cabaret et maîtresse de Rondeau depuis huit mois, après avoir renouvelé ses déclarations de la veille, a cru nécessaire d'ajouter que l'arme du meurtre avait été chargée de deux balles, l'avant-veille de cette journée tragique, c'est-à-dire samedi, et sur la demande de Rondeau, par le locataire du 3e étage, M. Ernest Schumacker, 44 ans, marchand ambulant. Ce dernier habite le café de la veuve Pezin depuis le mois de janvier, avec sa femme, née Barbe Hoffmann.

Interrogé à son tour, il a déclaré ignorer tout de cette affaire. « Je ne connaissais même pas l'existence de ce revolver et personne ne m'a demandé de le charger », a-t-il déclaré.

### Un mystérieux couteau

Dès hier matin, les inspecteurs de sûreté Delmarle, Pluchart et Belhomme, chargés de retrouver le mystérieux couteau — si toutefois il a jamais existé — ont commencé leur enquête.

Ils ont notamment interrogé M. Lefebvre, qui demeure à proximité du café de la veuve Pezin, au premier étage de l'immeuble portant le numéro 15 de la rue des Robleds. M. Lefebvre a vu la maîtresse de Dumortier, penchée sur ce dernier, alors qu'il gisait sur le trottoir, avant d'être transporté à l'hôpital. Il n'a pas aperçu de couteau entre les mains de Dumortier ni de sa maîtresse, ni à proximité d'eux.

On avait supposé que le couteau avait pu être lancé par la veuve Vandeplassche à travers le soupirail du café, dans le but de faire disparaître toute trace d'un objet qu'elle avait intérêt à ne pas laisser entre les mains de la justice, mais il n'en est rien. Les recherches sont restées infructueuses.

Ajoutons que les inspecteurs de la sûreté que nous venons de nommer, reprendront leur enquête ce matin.

D'autre part, M. Duverneuil est venu hier après-midi au café de la veuve Pezin, accompagné de son secrétaire, M. Menet. Il a repéré soigneusement l'emplacement de tous les meubles du café, et notamment du comptoir, auquel se trouvait adossé le meurtrier au moment où il a tiré, de la table près de laquelle se tenait la victime et du tiroir qui contenait le revolver.

### Le meurtrier est écroué

Après avoir passé la nuit dans les locaux du Commissariat Central, Rondeau a été conduit en taxi hier matin, au Parquet, vers 11 heures.

M. Glorian, juge d'instruction, qui l'avait déjà interrogé la veille, lors de la reconstitution du drame, n'a pas jugé nécessaire de l'entendre à nouveau. Rondeau a donc grimpé sans plus tarder dans le « panier à salade », qui l'a conduit à la prison de Loos. Il n'a pas encore fait choix d'un avocat.

Il sera à nouveau interrogé d'ici quelques jours, lorsque la phase active de l'enquête sera close.

M. Glorian recevra d'ailleurs le rapport de M. Duverneuil, vraisemblablement ce matin.

### Les déclarations du médecin-légiste

M. Vleilledent, médecin-légiste, a pratiqué hier matin l'autopsie de la victime au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Hier après-midi, il a'est rendu au Parquet, et en l'absence de M. Glorian, il a rendu compte verbalement, en attendant le rapport officiel, à M. Lavallard, greffier, des premiers résultats de l'autopsie.

Il nous a d'ailleurs personnellement déclaré, en sortant du cabinet du juge, que Dumortier avait été frappé d'une balle qui, ayant pénétré à hauteur du flanc gauche, était allée se loger dans le bassin droit, après avoir traversé la région abdominale, ce qui détermina une hémorragie foudroyante.

La date de l'inhumation de la victime n'a pas encore été fixée. J. C.

## UN MINEUR POLONAIS SE FIT DÉCAPITER PAR UN TRAIN A BEUGIN

En se rendant à son travail, vers 4 heures du matin, M. Lesieux, garde-sémaphore, découvrit, à **Beugin**, étendu sur le ballast de la ligne du chemin de fer de **Bully-Grenay à Saint-Pol**, le cadavre d'un homme dont la tête était séparée du tronc.

M. Lesieux prévint immédiatement le maire de **Beugin** et la gendarmerie, qui se rendit sur les lieux.

Grâce à certaines indications fournies par la mairie et une personne d'**Haillicourt** de passage à Beugin, les gendarmes se rendirent au domicile du sujet polonais Serge Heronin, demeurant 30, rue des Capucines, à **Haillicourt**, signalé comme disparu de son domicile depuis le vendredi 7 juillet.

Ces renseignements étaient exacts, car, quelques heures après, l'épouse du Polonais venait reconnaître le cadavre.

D'après l'enquête, il résulte que Heronin, après avoir touché sa paie à la fosse 6 ter d'Haillicourt, où il était occupé, se rendit à **Divion** et gaspilla l'argent du ménage, chez plusieurs camarades. Les fugues lui étaient assez coutumières.

Heronin, âgé d'une quarantaine d'années, était le père de deux enfants en bas âge ; le docteur Hernu, de Bruay-en-Artois, a examiné le cadavre et a délivré le permis d'inhumer.

# LA CRUELLE VENGEANCE D'UN MAUBEUGEOIS A FEIGNIES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Arrivé à la sortie du bois, sur la chaussée Brunehaut, il est allé en avant chercher un litre de bière dans une maison de la cité de l'usine de la Lanière. Il a bu la bière puis nous avons encore fait quelques centaines de mètres en direction de la frontière. »

Le couple, arriva au coron de l'Amour, dont les maisons, situées d'un seul côté de la chaussée mitoyenne, sont sur le territoire belge.

Un endroit au nom prédestiné que ce coron de l'Amour, où allait, selon la jeune fille, se dérouler le dernier acte du drame.

« Charles Flammecourt me tira rudement par le bras et me faisant retourner vers lui, me dit :

— Tu ne m'en veux pas, me demanda-t-il.

— Si, jusqu'à la mort, je te hais.

L'homme fit mine de s'éloigner, puis se retournant vers la jeune fille lui jeta :

« Tu ne m'oublieras pas de sitôt. »

Ce n'est que quelques heures plus tard, en arrivant chez elle, que Georgette Père aurait, dit-elle, compris le sens de ces paroles.

Son père et sa tante s'étonnèrent de lui voir la figure couverte de pansements.

Elle leur raconta qu'elle avait reçu des coups. « J'ai horriblement mal, ajouta-t-elle. »

Avec précaution la tante enleva les pansements.

Elle aperçut alors les effrayantes balafres noircies par la teinture qui, selon le docteur, ne disparaîtra jamais.

On sait que les six plaies, sur le nez et les joues, nécessitèrent la pose de 29 agrafes. C'est assez dire leur longueur et leur profondeur.

Sans tarder, afin de tirer au clair cette effroyable histoire, le chef Rémy et ses collaborateurs se rendirent à la faïencerie et firent appeler Charles Flammecourt.

Celui-ci les suivit à la gendarmerie. Apprenant l'accusation qui pesait sur lui, loin de se troubler, il se défendit avec vigueur d'en être l'auteur.

— C'est une g..., dit-il. C'est un de ses amants qui lui a fait cela, ou peut-être s'est-elle blessée elle-même par dépit, et elle dit que c'est moi !

Le chef de brigade Rémy entreprit aussitôt une enquête serrée.

Flammecourt disait qu'il n'était pas entré dans le bois. Des témoignages contraires furent recueillis. On avait vu Flammecourt dans le bois avec Georgette Père ; bien plus, M. Casquier, dit « Caba », débitant de boissons à la frontière, près de la nouvelle cité, déclara que c'était chez lui que samedi vers 18 h. 30, Flammecourt était venu chercher la bouteille de bière dont parlait la victime.

### Des aveux

Devant les précisions qu'opposait à ses dénégations le chef Rémy, Charles Flammecourt, hier, dans la soirée, s'est décidé à avouer la vérité.

— Oui, dit-il, c'est moi qui lui ai fait cela. J'étais fou d'amour. Pour elle j'avais quitté mon amie. Samedi elle m'a signifié si brutalement la rupture, que j'ai vu rouge. Je ne voulais pas qu'elle fut à d'autres qu'à moi. »

Flammecourt avoua qu'il avait tailladé le visage de son ancienne amie à l'aide d'une lame de rasoir. Dans les blessures il avait versé un produit colorant employé à la faïencerie où il travaille.

« J'avais tout cela et des pansements sur moi, dit-il. »

C'est justement cette extraordinaire coïncidence que l'enquête va chercher à élucider.

Il est en effet vraisemblable que Flammecourt avait muri l'agression et préparé sa cruelle vengeance, se munissant de l'attirail nécessaire pour l'exécuter.

Charles Flammecourt a été mis en état d'arrestation. Il sera déféré au Parquet ce matin.

L. B.

## A L'ASSOCIATION DES ORPHELINS DE GUERRE DU NORD

Le comité directeur a tenu une première séance ayant pour but de mettre au point la réunion générale qui aura lieu le 23 juillet, au café Français, Grand Place, à Lille, à 10 h. précises.

Le comité se réunira le 16 juillet, à 11 h., au café de l'Entr'acte, place du Théâtre. Une permanence s'y tiendra d'ailleurs tous les dimanches, de 10 à 12 heures.

Cette association se propose : 1. de défendre, toujours et en tous lieux, le patrimoine d'honneur et de gloire légué par les morts de la grande guerre ; 2. de maintenir entre les orphelins de guerre du Nord de la France un lien permanent de relations et d'amicale assistance, continuant ainsi l'union qui existait sur le front entre leurs pères ; 3. de se consacrer à l'étude des projets susceptibles d'améliorer le sort des orphelins de guerre et de les soutenir, de collaborer avec les organismes officiels ou privés qui poursuivent des buts identiques à ceux de l'Association ; 4. d'assister les orphelins par ses conseils, ses renseignements, ses démarches et, d'une façon générale, par tous les moyens dont elle peut disposer. L'Association s'efforcera spécialement de faciliter leur placement et d'obtenir des pensions, gratifications, secours et d'autres avantages accordés par les lois, décrets et règlements en vigueur ; 5. d'organiser des locaux de réunions, bureaux de permanence et de renseignements, conférences, bulletins pour développer l'association et lui permettre d'étendre son action.

# LE BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Sont admis définitivement les candidats dont les noms suivent :

**DEUXIEME PARTIE. — SERIE MATHEMATIQUES**

Le mercredi 5 juillet : MM. Batique Louis, Ribeaucourt Alphonse, Sable Pierre (A.B.), Autier Charles, Ramon Albert, Baudson Robert, Pecquery Robert (A.B.), Bardoux Jacques, Saugrain Jacques, Schuers Alphonse, Thiries Julien, Olivier Francis, Rémy André (A.B.), Trouilleur Gaston, Vandenplus Robert, Turpin Jean-Pierre (B.), Dantier Pierre (B.), Crépel Georges, Decleck Léon, Delporte Ernest, Delvallet Jean, Demarthe Roland, Descamps Michel ; Mlle Beaujard Françoise ; MM. Bernard René, Bernier Michel, Bleux Raoul, Bouziques André, Caplier Pierre (A.B.), Bosetti Henri, Berthaud Jean, Bourdrel Jacques, Bris Georges, Carlier Marcel (A.B.) ; Mlle Cloquier Nelly.

Le jeudi 6 juillet : MM. Genotelle Jean, Lefebvre Maurice ; Mlle Ducauquis Reine ; MM. Feuillet Jean, Gobert Jean (A.B.), Gournay Pierre, Devillers André, Dubuffet Gaston (A.B.), Lambert Pierre, Derville Jean-Baptiste (A.B.), Gaillot Pierre (B.), Laude Jean-Marie (A.B.), Deserable Jean, Grumelart André (A.B.), Lefévre Joseph, Le Saos Roger, Malaquin Jean, Tonneau Paul (A.B.) ; Mlle Pleutin Eve ; MM. Ourcival Maurice, Pauvros Albert, Peronne Georges, Filloy Philippe ; Mlle Paris Simone ; MM. Renard Philippe, Saudemont Félix, Sockeel Bernard (A.B.), Rennesson Michel, Remond Alexandre, Soenen Gérard, Staud Etienne ; Mlle Toulouse Jacqueline ; MM. Vanhille Ernest, Schiltz Jean (A.B.).

**PREMIERE PARTIE. — SERIE B**

Le jeudi 6 juillet : M. Berge René, mention Très Bien.

**PREMIERE PARTIE. — SERIE A'**

Le mercredi 5 juillet : MM. Méresse Pierre, Milliez Jules, Mullies Henri, Penin Robert, Poignet Roger ; Mlles Rollin Simone (A.B.), Leprêtre Simone, Maitrejean Yvonne ; M. Puchalski Czeslaw (A.B.) ; Mlle Rigaux Yvonne ; MM. Sautière Albert, Singer Georges, Théry Jean, Thibaux Lucien ; Mlle Thiriez Marie-Amélie ; MM. Vastel Julien, Verkindère André, Vermout Pierre (A.B.), Vital Bernard (A.B.), Haveaux Louis (A.B.), Pavy Paul, Pontac Jacques (A.B.), Rocq Henri; Mlles Bouillard Cécile (A.B.), Tanchon Claudine, Telliez Suzanne.

Le jeudi 6 juillet : MM. Balligand Pierre, Boutry Gabriel (A.B.), Noël André, Paix Michel, Petit Léon-Emile ; Mlle Poisert Renée, dite Mauricette ; MM. Remond Alfred, Tricart Raymond, Clin André, Corteel André (A.B.), Courtin Jean, Legrand Louis-Georges, Maoquet Jean, Mlles Marchend Cécile, Duquet Berthe, Gambet Christiane ; MM. Guide Paul, Hamy Pierre (A.B.), Laurent Yves (A.B.), Lépine Robert ; Mlle Decaux Andrée ; MM. Decaux Robert (B.), Deheere Léon, Delépine Robert, Denis Robert, Froissart André (A.B.).

Le vendredi 7 juillet : MM. Devulder Raymond, Droulers Eugène, Dufour Jules, Dumas André (A.B.), Dumont Fernand, Evans Henri (A.B.) ; Mlle Déprez Marie-Alix (A.B.) ; MM. Ferary Maurice, Pilliot Fernand, Forient Roger, Fournier Raymond ; Mlle Garnier Eugénie ; MM. Leblond Eugène, Déruelle Lucien ; Mlle Grodée Colette ; MM. Hervieu Jacques, Caenens Bernard, Fliedel Joseph, Gobbi Jacques, Marx Robert (A.B.).

**DEUXIEME PARTIE. — SERIE PHILOSOPHIE**

Le mercredi 5 juillet : MM. Beuvry Francis (A.B.), Bloch Jac, Blondel René, Boucher Henri (A.B.), Boulanger Georges, Ruby Jean ; Mlle Carette Hélène ; MM. Boutolle Raymond, Brinon Jean ; Mlles Brunschwik Eléonore (B.), Tacheux Paule, Cadore Annette (A.B.) ; MM. Cambier Pierre (A.B.) ; Mlle Cordon eJanne ; MM. Vandermer Julien, Braillon Philippe, Carlier Louis ; Mlle Catoire Jeanne; MM. Cauet René (B.), Denis Pierre, Gireux René, Hasard Renaud, Bridenne Jean, Demany Augustin, Gambier Lucien, Gaudron Jean ; Mlle Jacquier Hélène ; MM. Hego Paul, Herbaux Marcel, Hermant René ; Mlle Hirigoyen Jeanne (A.B.) ; M. Imbert Louis (A.B.) ; Mlle Jan Yvonne (A.B.) ; M. Vecchietti René ; Mlle Jarry Denise ; M. Julien Raoul ; Mlle Julien Marie (A.B.) ; MM. Kuntzler Henri, Laloy Paul, Lanthier Pierre, Laude Lucien, Laude Maurice.

Le jeudi 6 juillet : MM. Lecocq Jean (A.B.) ; Mlle Lefebvre Henriette ; Lefebvre Jean-Charles, Lemaire René, Lerouge Joseph (A.B.), Collet Robert, Coquerelle Roger, Crappier Jacques, Lemaire Henri (A.B.), Leroy Pierre (B.) ; Mlles Deloison Marie, Delplace Bernadette, Demonchaux Jacqueline ; M. Depelsemaire Michel (A.B.) ; Mlle Duvet Valentine ; M. Lesueur Charles ; Mlle L'Herbier Geneviève ; M. Loir Jules ; Mlle Longeaux Suzanne (B.) ; MM. Loudry Pierre, Maegbt Peul (A.B.) ; Déprez André, Dermigny Louis (A.B.), Derome René (B.), Deroubaix Cemille, Domange Michel ; Mlle Doremus Hélène (B.) ; MM. Doumis Pierre, Hubert André (A.B.) ; Mlles Moissonnier Raphaëlle, Van Bervesselès Simone (A.B.); MM. Drapier Jean-Marie, Drocourt Raymond, Druesne Henri (A.B.), Dubreucq Pierre ; Mlle Duroyon Aline ; M. Dutilleul Jean-Marie ; Mlles Egret Jacqueline, Famechon Gisèle (B.) ; MM. Flucher René; Mlle Fontaine Lucia ; MM. Forgeois Alfred (A.B.), Fournel Jean (A.B.) ; Mlle Fournet Jeanne (B.) ; MM. Gioux Jacques, Gobert Pierre, Godon Jean (A.B.), Gomer Edouard, Guilbert Charles (A.B.), Guilhendou Pierre.

Le vendredi 7 juillet : M. Guilluy Jean; Mlles Hainaut Geneviève, Male Angèle ; MM. Malherbe Eugène (A.B.), Malherbe René, Marquant Aimable, Mertin Pierre-Paul, Masse Armand ; Mlle Dumont Raymonde ; MM. Monnier Jacques, Marquèze Jean-Baptiste, Mauppin Hubert ; Mlle Meriaux Marie-Thérèse ; M. Meriot Alfred ; Mlle Meyrat Viviane ; M. Michaux Louis ; Mlles Montagne Andrée, Petit Thérèse ; M. Michel Marc ; Mlle Monnier Geneviève ; MM. Mousseigne Edouard, Mullet Jean, Normand Jacques ; Mlles Occis Germaine, Pavy Frédérique (B.), Périn Marie-Geneviève (A.B.) ; MM. Morand Jacques, Pepin Maurice (A.B.), Pichon Daniel (A.B.), Plumecocq André, Robert Pierre, Prévost René, Sevin Jacques, Perouse de Montclos Jean, Pierret Jacques, Pomageot Jean, Pontal Gaston, Poriche Jean ; Mlle Poujol de Molliens Stéphanie, Prache Georges ; Mlles Pionnier Madeleine (B.), Petit Jenny, Prévot Eliane ; M. Prévot Victor (B.) ; Mlles Proy Geneviève, Quantin Monique (A.B.), Ragons Marcelle (A.B.) ; M. Raoult Albert ; Mlles Renaud Odette, Rodière Renée.

Le samedi 8 juillet : Mlle Rousseau Simone ; M. Roussel Henri ; Mlles Rouvillain Suzette, Saison Agnès (A.B.) ; M. Rossat Jean ; Mlles Secret Marie-Madeleine, Taquet Alice ; MM. Thevenin Pierre, Velingot Fulbert, Vandamme Paul (A.B.) Vanpoperinghe André (A.B.), Vasseur Jacques (B.), Robillard Roger, Tilloy Jean, Tranoy Gilbert, Tridon Paul (B.) ; Mlles Ulberich Isabelle, Vaillant Henriette, Vilpoix Yvette; MM. Wibault Stanislas Ailain Jean, Benel Jean (A.B.), Berquet Robert, Choquet Gustave (A.B.), Delattre Augustin, de Peretti André (A.B.), de Talhouet Gilles (A.B.), Devillers Edmond ; Mlle Fouache Marie-Thérèse ; MM. Herlemont Charles, Hibon Georges (B.), Hure Francis (B.), Leroy Gérard, Leurent Maurice, Lorin Roger (A.B.) ; Schmittel Jean (A.B.) ; Mlle Tallerie Jeanne ; MM. Petit Bernard, Charet Claude (A.B.), Tardan Armend, Poirier René, Wattaire Jack, Waast Robert, Wiart André ; Mlle Wiessler Yvonne (A.B.) ; M. Wissocq René ; Mlle Zenard Andrée.

**PREMIERE PARTIE. — SERIE A**

MM. Ludinart René, Magniez René, Magniez Raymond, Maillard Jacques, Marchal François, Lazowski Joseph, Lecolnte Philippe (A.B.) ; Mlle Lefebvre Eliane ; MM. Legendre Jean, Lemaire François, Leroux Antoine, Hué René, Jacquemin Michel, Jolly Gabriel (A.B.), Klimpt Michel, Lacaille Jean ; Mlles Lagneaux Denise, Lambert Renée ; MM. Grandin Pierre, Harle Jules ; Mlle Hautefeuille Nelly ; MM. Hesse Jean (A.B.), Lebeau Marcel, Loygne Jean (A.B.), Fouquet Polycarpe (A.B.) ; Froissart Jacques, Garnier André, Girodon Jean, Martin Jean ; Mlles Picquendar Francine, Pluquet Geneviève; MM. Poulain Jacques, Poulain Pierre ; Mlle Quarré Paulette ; MM. Domenech Michel, Duboie Jean-Pierre, Dumoulin Alfred (A.B.), Durant Albert, Dureuil André (A.B.), Delcroix Henri, Fourquet Raymond, Gaillard Edouard, Logwick Clément, Caffin Octave, Debette Raymond (A.B.), Demont Fernand, Deroide Bernard, Desrochée Gabriel, de Wazières Michel, de Zuttère Valère (B.), Calluyer Jean (A.B.), Castenetto Louis, Catrice Emmanuel, Ceccaldi Paul, Dalongeville Fernand, Meurisse Henri, Baudelot André (A.B.), Berton Maurice ; Mlles Blaire Anne-Marie, Blano Merle ; MM. Bogaert Roger, Caron de Fromentel Jacques, Borgoltz André (B.), Bourdrel Jacques, Boutry Joseph, Burlez Roger, Busin Albert, Butte Michel.

# L'AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS DE CROIX

### Une inculpation pour recel et complicité

Nous avons narré en détail l'escroquerie dont se sont rendus coupables trois employés des Etablissements Méhuys, de Croix : Vandecaveye, Petitpretz et Duterte. Ils sont en prison. M. Perret, juge d'instruction à Lille, les a inculpés d'abus de confiance et d'escroquerie.

Leur système consistait à vendre pour leur propre compte des porcs et de la marchandise fabriquée. Ils déguisaient leurs manœuvres en remettant à l'abattoir de l'usine des bons de rentrée fictifs.

Mais où est passée cette marchandise, porcs, jambons, etc... Puisque l'escroquerie remonte très loin, le montant des détournements doit être considérable.

Où sont les recéleurs ?

### Simple incident

M. B..., Boucher, à Fives, a eu à fournir des explications au sujet d'une vente fictive soi-disant effectuée par Duterte. M. B..., on le sait, s'est présenté dernièrement et spontanément à la Brigade Mobile pour dire qu'il avait voulu rendre service à Duterte sans savoir de quoi il s'agissait exactement. L'intervention de M. B... était basée sur la confiance qu'il témoignait à son ami Duterte.

Confrontés devant M. Perret, juge-instructeur de l'affaire, Duterte reconnut que M. B... avait agi sans connaissance de cause et le cas de M. B... fut immédiatement considéré comme un simple incident de procédure.

### Confrontation fructueuse

Mais cette confrontation a fait par contre coup rebondir toute l'affaire.

Duterte a été amené à avouer avoir vendu quatre porcs à un commerçant de Marcq-en-Barœul.

MM. Biger, commissaire de la Brigade Mobile, et Coussemacker, inspecteur principal, ont acquis la conviction que ce commerçant était le principal recéleur.

Les conducteurs de viande, qui font le service des transports depuis les Halles jusqu'en banlieue, l'ont affirmé aux enquêteurs.

Déféré au Parquet, ce commerçant a été longuement interrogé par M. Perret. Après certaines dénégations, il a avoué avoir acheté le 10 juin, quatre porcs à Vendecaveye et à 7 fr. le kilo.

Mis sous mandat de dépôt, cet homme a été écroué lundi soir à la prison de Loos, sous l'inculpation de recel et complicité. L'enquête de la Brigade Mobile continue pour identifier les autres recéleurs et toue les complices d'une affaire qui se présente sous un aspect infiniment compliqué. F.

## LES AVEUGLES & SOURD-MUETS REMERCIENT LEURS BIENFAITEURS

Dans sa dernière réunion, le Conseil d'administration de l'Institut des sourds-muets et aveugles de Ronchin, a exprimé sa reconnaissance aux